

aide pour dissertation

Par **joj0**, le **15/10/2006** à **16:42**

bonjour,

après la petite aide pour le droit civil , je me tourne un peu vers vous pour une grande aide pour ma disserte

" la DDHC peut-elle être critiquée ?"

mon soucis est que je ne jamais fais de disserte de ma vie arg et oui je pensais faire un plan bateau du style :

I) criticable(car elle n'a pas toujours existé)

II) non criticable (de part son histoire et son universalité)

mais ca m'étonne grandement que j'arrive à quelque chose de potable avec cela sachant que je n'ais pas plus d'idées que cela pour détailler plus que cela mon plan

Pour l'intro j'ai peur de me repeté avec ce que je compte dire dans la 2eme partie avec les changements phylosophique qui ont précédés son apparition si dans l'intro je dois rappeler le contexte historique

je suis preneur de quelques conseils si vous en avez....

merci d'avance

Par **Yann**, le **15/10/2006** à **17:07**

C'est un plan bateau, mais c'est le plan attendu pour ce type de sujet. Après, à toi d'être habile dans ta formulation et que ça ne se remarque pas trop. Par exemple:

I) La DDHC une norme dépassée?

Ancienneté, valeur bien plus morale que juridique, déclaration d'intention peu pragmatique, légitimité de son institution du fait du contexte de l'époque...

II) Un héritage universel

Inspire nombre de normes aujourd'hui encore (rayonnement), valeur constitutionnelle, etc...

Et pour l'intro, place le contexte historique. Moi je défendrai plutôt la DDHC, donc en premier je place les critiques et après je parlerai de son poids toujours actuel. Une réponse du genre, oui, mais on ne peut pas s'en passer.

Pour la problématique tu as le choix: "Quelles critiques peut-on apporter à la DDHC?", "La DDHC a-t-elle une simple valeur morale?", "La DDHC est-elle toujours d'actualité?", "La DDHC mange-t-elle de la soupe?", etc...


Par **mathou**, le **15/10/2006** à **17:09**

:lol:


Alors moi je dis (cache-toi, Yann ) que dans l'absolu elle est à critiquer car :


- le texte est très abstrait, il ne comporte que 17 articles
- il a été rédigé à la hâte le temps de profiter de la prise de pouvoir par le Tiers état et quelques autres, le but étant de légitimer leur action et de calmer le peuple. Oh, et d'ailleurs, il a été rédigé exprès pour être différent des modèles anglais et américains.
- le peuple n'est d'ailleurs aucunement intervenu dans l'affaire puisqu'elle a été rédigée par des juristes en majorité
- chacun des articles représente dans l'absolu une victoire contre la monarchie absolue de droit divin : on passe du sujet au citoyen, à la propriété individuelle, au libéralisme... en réaction aux excès des rois précédents, particulièrement Louis XIVème. Mais elle a beau être libérale, c'est Louis XVIème qui a adouci les règles pénales en supprimant la " question ", donc la torture.
- elle est donc incomplète et sert de préambule à une constitution qui ne sera jamais appliquée, qui plus est elle ne mentionne pas les organes de l'Etat
- elle est sacrée, donc figée et impossible à modifier pour l'éternité. Habitude des Français qui aiment les grands principes éternels, prononcés une fois pour toute pour le bien de l'humanité, et qui prétendent imposer cette vision autour d'eux (actuellement on voit le même exemple avec le gouvernement américain). On n'a pas de pétrole mais on a des idées.

:lol:

Faut pas me parler de la DDHC, ça me met dans des états... gah 



Concernant ta problématique, il faut que tu penses à ce que tu veux raconter : toi, tu trouves qu'on peut la critiquer ? Qu'elle est universelle, parfaite ? Qu'elle " abuse " ?


Ton plan " bateau " pourrait convenir, surtout que la question est assez ouverte et que tu pourrais soutenir les deux thèses. N'aie pas peur si c'est la première dissertation, on passe 

tous par là 

Par Yann, le 15/10/2006 à 17:36

8)

Mathou j'irai me cacher le jour où tu seras publiciste . J'ai bien dit que "défendrais plutôt la DDHC", c'est un texte imparfait donc critiquable. Je n'ai et ne vais pas développer .

autant que toi pour lui laisser un peu de travail (il faut bien qu'il bosse non mais  et Mr G va me filer trois fois plus de boulot si je fais celui de ses élèves au lieu du mien[/size:37i5z88k]).

Quoiqu'il en soit, si avec ça JoJo n'a pas de quoi remplir sa première partie, on ne peut pas grand chose pour lui!

Je vais donc combler le pour:

[quote:37i5z88k]le texte est très abstrait, il ne comporte que 17 article[/quote:37i5z88k] Abstrait, mais efficace. L'essentiel y est et le texte n'avait pas du tout comme objectif d'être applicable directement, c'est plus une déclaration d'intention. On y retrouve imposées toutes les libertés fondamentales indispensables encore reconnues aujourd'hui.

[quote:37i5z88k]le peuple n'est d'ailleurs aucunement intervenu dans l'affaire puisqu'elle a été rédigée par des juristes en majorité[/quote:37i5z88k]

Parce que t'as participé toi à la CEDH? Si les textes d'aujourd'hui étaient rédigés par des vrais juristes praticiens et pas des gens issus de science pipo on verrait peut-être un peu plus clair dans les textes!

[quote:37i5z88k]Mais elle a beau être libérale, c'est Louis XVIème qui a adouci les règles pénales en supprimant la " question ", donc la torture (...) elle est donc incomplète et sert de préambule à une constitution qui ne sera jamais appliquée, qui plus est elle ne mentionne pas les organes de l'Etat[/quote:37i5z88k]

Elle n'abolit pas non plus la peine de mort, mais peut-on lui en vouloir pour autant?

Ce n'est qu'une introduction dans l'idée, si elle est incomplète c'est parce qu'elle devait être complétée par la suite.

[quote:37i5z88k] elle est sacrée, donc figée et impossible à modifier pour l'éternité. Habitude des Français qui aiment les grands principes éternel[/quote:37i5z88k]

C'était dans l'air du temps. Ce que je vois, c'est que c'est quand même l'un de nos textes les plus anciens, qui est toujours en vigueur et qui a même une valeur constitutionnelle (Conseil Constitutionnel 16 juillet 1971 71-44 DC)

Par mathou, le 15/10/2006 à 18:00

:lol: :lol: :lol:

Yann     

J'aime beaucoup tes arguments ! Mais tu as raison, on va lui laisser du travail

[img:28dxterj]http://magie.alliance-magique.com/images/smiles/langue.gif[/img:28dxterj]

... Ca veut dire que j'attends un peu avant de te répondre ? Beuh

[img:28dxterj]http://magie.alliance-magique.com/images/smiles/blushing.gif[/img:28dxterj]

Par **jojo**, le **15/10/2006** à **18:16**

[quote:1n78mcqz]Quoiqu'il en soit, si avec ça JoJo n'a pas de quoi remplir sa première partie, on ne peut pas grand chose pour lui! [/quote:1n78mcqz]

ca va alors car j'ai déjà réussi à faire une esquisse d'intro et mon plan détaillé(enfin jusqu'au

petit 1, pas encore fais alpha Image not found or type unknown)
:))

quand on est pris dedans c'est trop bien Image not found or type unknown

merci beaucoup

:lol:

mathou tu peut continuer le débat en étalant tes arguments maintenant si tu veux Image not found or type unknown